

**ORDONNANCE N° 10/026 DU 19 FEVRIER 2010 PORTANT
NOMINATION D'UN CONSEILLER SPECIAL DU CHEF DE L'ETAT EN
MATIERE DE SECURITE**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 79 et 221 ;

Vu l'Ordonnance n° 92/144 du 02 octobre 1992 portant création du service du Conseiller spécial du Chef de l'Etat en matière de sécurité ;

Vu l'Ordonnance n° 09/003 du 30 janvier 2009 portant organisation et fonctionnement du Cabinet du Président de la République, spécialement en son article 3 ;

Revu l'Ordonnance n° 08/009 du 04 février 2008 portant nomination d'un Conseiller spécial du Chef de l'Etat en matière de sécurité ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

ORDONNE

Article 1^{er} :

Est nommé Conseiller spécial du Chef de l'Etat en matière de sécurité Monsieur **Pierre LUMBI OKONGO**

Article 2 :

Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance.

Article 3 :

Le Directeur de Cabinet du Président de la République est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 19 février 2010

Joseph KABILA KABANGE

Pour copie certifiée conforme à l'original
Le 19 février 2010

Le Cabinet du Président de la République

Louise MAYUMA KASENDE
Directeur de Cabinet Adjoint